

ARRÊTÉ n° 90-2024-05-28-00001

Dérogation à l'arrêté préfectoral permanent
n°90-2019-07-08-001 du 8 juillet 2019
réglementant la circulation au droit des chantiers courants sur l'autoroute A36
dans le département du Territoire de Belfort

Travaux de fauchage 2024

Le préfet du Territoire de Belfort
Chevalier de l'ordre national du mérite

Vu le code de la route et notamment l'article R 411-9,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret du 15 février 2022 nommant monsieur Raphaël SODINI en qualité de préfet du Territoire de Belfort,

Vu l'arrêté interministériel sur la signalisation routière du 24 novembre 1967, modifié par l'arrêté du 5 novembre 1992,

Vu l'arrêté 02/2001 du 12 novembre 2007 portant institution sur le plan de gestion trafic (PGT) sur l'aire urbaine de Belfort Montbéliard,

Vu l'arrêté permanent n° 90-2019-07-08-01 du 08 juillet 2019 réglementant la circulation au droit des chantiers courants sur l'autoroute A36 dans le département du Territoire de Belfort,

Vu les guides techniques « signalisation temporaire » du SETRA :
Routes à chaussées séparées — manuel du chef de chantier de 2002,
« Conception et mise en œuvre de déviations »,
« Choix d'un mode d'exploitation »,

VU l'arrêté ministériel du 20 octobre 2023 nommant monsieur Olivier CHAPPAZ directeur départemental des territoires du Territoire de Belfort,

VU l'arrêté préfectoral n° 90-2023-10-24-00002 portant délégation de signature à monsieur Olivier CHAPPAZ, directeur départemental des territoires,

Considérant la demande en date du 16 mai 2024 de monsieur le directeur régional d'exploitation Rhin des autoroutes Paris Rhin Rhône,

Considérant qu'il importe d'assurer la protection des usagers et des riverains de la voie publique, ainsi que celle des agents des autoroutes Paris Rhin Rhône et des entreprises chargées de l'exécution des travaux et de réduire, autant que possible, les entraves à la circulation provoquées par des travaux,

Considérant que les travaux dérogent à l'arrêté permanent n° 90-2019-07-08-01 du 08 juillet 2019 sur les éléments suivants :

- Le chantier entraînera des déviations suite à la fermeture des diffuseurs de Sévenans (n°11), Belfort Sud (n°12) et Belfort Centre (n°13).

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des territoires du Territoire de Belfort

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

Du jeudi 06 au jeudi 13 juin 2024, APRR va entreprendre des travaux de fauchage au droit des diffuseurs de Sévenans (n° 11), Belfort Sud (n° 12) et Belfort Centre (n°13).

Le mode d'exploitation suivant a été retenu :
Fermeture de bretelles selon le phasage suivant :

Diffuseur	Sens	Bretelles		Date	Horaires	Travaux	
		Entrée	Sortie				
N°11 19-36M (N19 vers A36 Mulhouse)	1	X		nuit du 06 au 07/06/2024	21h30 - 02h00	mesures+carottes	Suivre S8
N°11	1		X	nuit du 10 au 11/06/2024	21h30 - 4h00	mesures+carottes	Sortir Diff 12 Suivre S7
N°11A	2		X	nuit du 11 au 12/06/2024	2h - 4h	Fauchage+mesures	Suivre sortie 11b
N°11B	2		X	nuit du 11 au 12/06/2024	21h - 02h	Fauchage+mesures	Suivre Sortie 11a
N°12 A	2		X	nuit du 11 au 12/06/2024	1h - 3h	Fauchage	Suivre sortie 12b
N°12 B	2		X	nuit du 11 au 12/06/2024	3h - 5h	Fauchage	Suivre sortie 12a
N°13	2		X	nuit du 12 au 13/06/2024	21h - 22h	Fauchage	Sortir au diff 14 et suivre S1
N°13	2	X		nuit du 12 au 13/06/2024	22h - 23h	Fauchage	Suivre S2
N°11 19-36B (N19 vers A36 Beaune)	1	X		nuit du 12 au 13/06/2024	21h - 01h	mesures+carottes	Suivre A36 vers Mulhouse sortir au diffuseur 12 et suivre A36 direction Beaune

En cas d'aléas météorologiques ou techniques, chaque phase pourra être prolongée ou décalée la nuit suivante en gardant le mode d'exploitation prévu initialement prévu. Le chantier pourra ainsi se terminer le vendredi 21 juin 2024.

ARTICLE 2

Le chantier entraînera les fermetures avec les déviations suivantes (voir cartes en annexe) :

- Diffuseur Sévenans (n°11) :
 - Fermeture sortie 11a Sens Beaune/Mulhouse : Sortir sortie 11b
 - Fermeture sortie 11b Sens Beaune/Mulhouse : Sortir sortie 11a
 - Fermeture Bretelle 19-36M (N 19 vers A36 Mulhouse) : Suivre S8
 - Fermeture Bretelle 19-36B (N 19 vers A36 Beaune) : Suivre A36 Mulhouse, sortir au diffuseur 12 et suivre A36 Beaune
 - Fermeture sortie 11 Sens Mulhouse/Beaune : Sortir sortie 12 et suivre S7

- Diffuseur Belfort Sud (n°12)
 - Fermeture sortie 12a : Sortir Sortie 12b, emprunter la RD 19 puis la RD 47 pour rejoindre Bavilliers /Danjoutin
 - Fermeture sortie 12b : Sortir sortie 12a, emprunter le giratoire puis la RD 19 pour rejoindre Belfort

- Diffuseur Belfort Centre (n°13)
 - Fermeture Entrée vers Mulhouse Sens Beaune/Mulhouse : Suivre S2
 - Fermeture sortie venant de Beaune Sens Beaune/Mulhouse : Sortir sortie 14 et suivre S1

ARTICLE 3

L'interdistance entre ce chantier et un autre chantier pourra être inférieure à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4

- Monsieur le directeur départemental des territoires du Territoire de Belfort,
- Monsieur le colonel, commandant le groupement de gendarmerie du Territoire de Belfort,
- Monsieur le directeur régional d'exploitation Rhin des autoroutes Paris Rhin Rhône,

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée pour information à :

- Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Territoire de Belfort,
- Monsieur le directeur départemental de la police nationale du Territoire de Belfort,
- Monsieur le médecin en chef du SAMU à Trévenans,
- Monsieur le Responsable de JUSSIEU SECOURS à Trévenans,
- Monsieur le directeur interdépartemental des routes – Est,
- Monsieur le président du Conseil Départemental du Territoire de Belfort,
- Messieurs les maires des communes de Belfort, Denney, Danjoutin, Andelnans, Bavilliers, Argiesans et Pérouse.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Territoire de Belfort.

Fait à Belfort, le 28 mai 2014
Pour le préfet et par délégation
Le directeur départemental des territoires


Olivier CHAPPAZ

Délais et voies de recours : la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du Préfet du Territoire de Belfort. La décision de rejet du recours gracieux préalable, expresse ou tacite, née du silence de l'administration à l'issue du délai de deux mois à compter de la réception du recours gracieux, peut faire l'objet, avec la décision contestée, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Besançon, ce dans un délai de deux mois,

- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de la Transition Ecologique,

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un des deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme du silence de l'administration pendant deux mois.

- soit directement d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Besançon.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Annexe à l'arrêté ARRÊTÉ n° 90-2024-05-28-00001
Fermetures de diffuseurs et déviations associées

Itinéraires de déviation suite aux fermetures sur le diffuseur n° 11

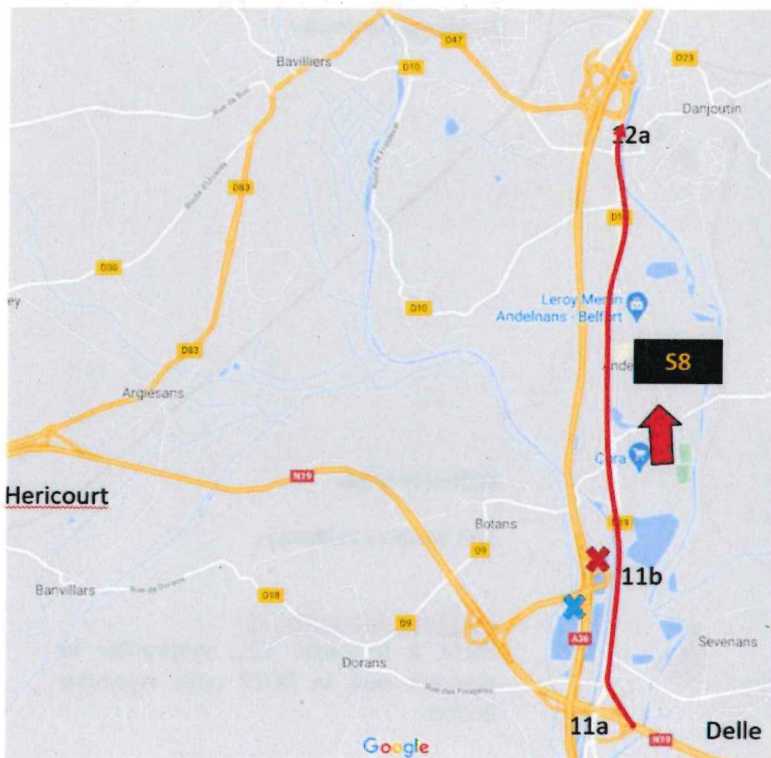


Diffuseur n°11

Sens Béaune / Mulhouse :

Fermeture de la sortie 11a
Sortir à la sortie 11b

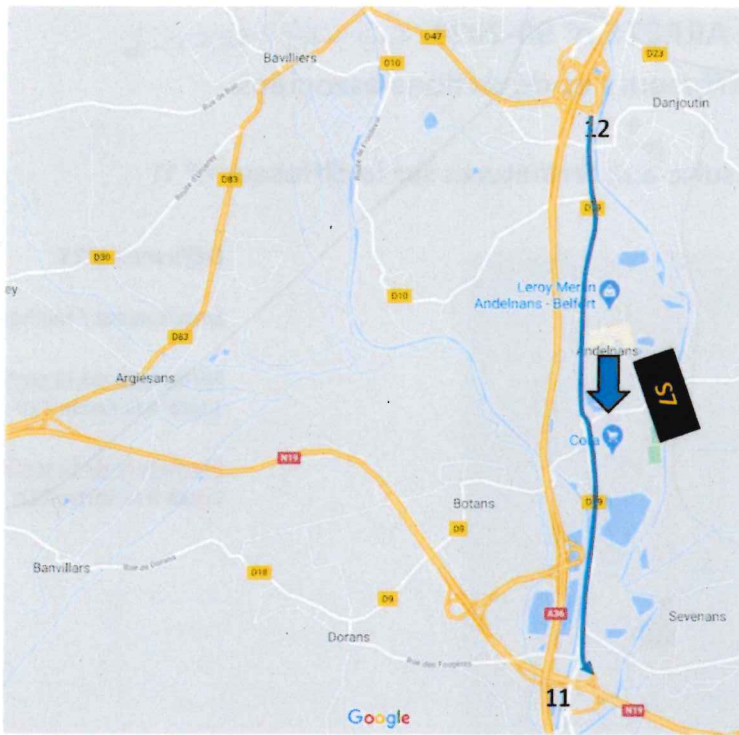
Fermeture de la sortie 11b
Sortir à la sortie 11a



Diffuseur n°11

Fermeture de la bretelle
19-36M (N19 vers A36
Mulhouse)
Suivre S8

Fermeture de bretelle 19-
36B (N19 vers A36
Beaune)
Suivre A36 Mulhouse sortir
au diffuseur 12 puis suivre
A36 Beaune

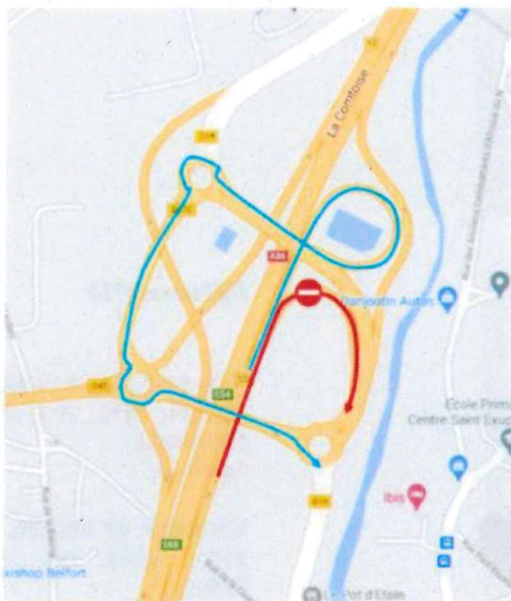


Diffuseur n°11

Sens Mulhouse/Beaune:

Fermeture de la sortie 11
Sens 1 Sortir à la sortie 12
et suivre S7

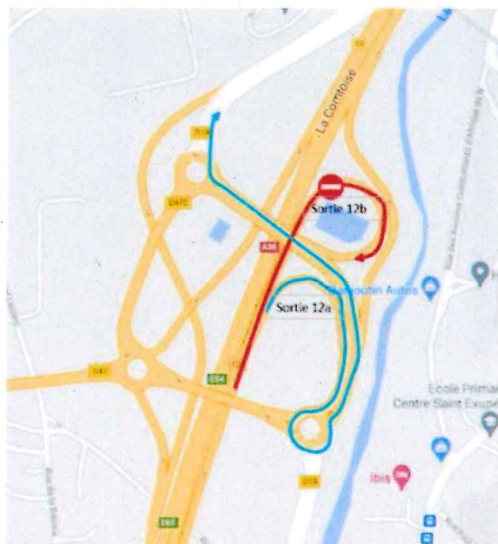
Itinéraire de déviation suite aux fermetures sur le diffuseur n° 12



Diffuseur n°12

Sens Beaune / Mulhouse :

Fermeture de la sortie 12a:
 Sortir à la sortie 12b, emprunter la RD19
 puis la RD47 pour rejoindre
 Bavilliers/Danjoutin



Diffuseur n°12

Sens Beaune / Mulhouse :

Fermeture de la sortie 12b:
 Sortir à la sortie 12a, emprunter le
 giratoire puis la RD19 pour rejoindre
 Belfort

Itinéraire de déviation suite à la fermeture sur le diffuseur n° 13



Diffuseur n°13

Sens Beaune/Mulhouse:

Fermeture de l'entrée vers Mulhouse :
Suivre S2

Fermeture de la sortie venant de Beaune :
Sortir à la sortie n°14 et suivre S1

